

TEST THEORIQUE**INFORMATIONS****Votre Prénom et votre NOM** : _____**La date du test** : _____**Le nom du testeur** : _____**Votre résultat** : ____/15¹**Test théorique** : **validé – non validé²****NOTICE D'UTILISATION**

Vous allez effectuer un test théorique en vue de déterminer votre aptitude à être habilité H0VH0B0.

Ce test comporte 15 questions réparties sur 3 thèmes :

- les dangers de l'électricité
- les distances et les zones
- les limites des opérations d'indice 0

Afin de répondre correctement au questionnaire qui va suivre, nous vous demandons de mettre une croix dans la case lorsque vous pensez que la réponse est juste.

Pour valider une question, il faut y apporter toutes les bonnes réponses. Si vous cochez une réponse non attendue ou si vous ne cochez pas une réponse attendue, la question ne sera pas validée.

Les questions en bleu sont éliminatoires. Si vous n'avez pas juste à ces questions vous devrez repasser le test théorique.

1 Une note inférieure à 8/15 invalide le test

2 Entourez la mention juste et rayez la mention inutile

LES DANGERS DE L'ELECTRICITE

1. Le nombre d'accidents du travail mortels d'origine électrique en France est chaque année proche de :

- a-10
- b-50
- c-100
- d-200

2. Les principaux effets du courant électrique sont :

- a-l'électrisation
- b-les brûlures
- c-l'incendie
- d-le cancer

3. La résistance électrique du corps humain dépend :

- a-de l'humidité de la peau
- b-du temps de passage du courant
- c-de la morphologie de l'individu
- d-du trajet du courant dans le corps humain

4. Les effets du courant sur les muscles peuvent provoquer :

- a-des non lâcher de la pièce
- b-des répulsions
- c-l'asphyxie respiratoire
- d-une augmentation de la masse musculaire

5. Un individu soumis à une intensité de 1A pendant 1 s peut :

- a-développer sa résistance au passage du courant électrique
- b-subir un arrêt cardiaque

LES DISTANCES ET LES ZONES

6. Cochez les phrases justes :

- a-la DLI est la Distance Limite d'Investigation
- b-la DVLS est la Distance Limite de Voisinage Simple
- c-la DVLR est la Distance Limite de Voisinage Rural
- d-la DVLHT est la Distance Limite de Voisinage Haute Tension

7. La DMA :

- a-définit les limites extérieures des zones 3 et 4.
- b-est égale à la distance de tension et la distance de garde
- c-est la Distance Maximale d'Approche

8. La zone 0 :

- a-est la zone d'investigation
- b-est la zone où il y a systématiquement absence de risque
- c-est la zone dans laquelle il est demandé d'analyser si l'exécution de l'opération envisagée peut exposer les opérateurs au risque électrique
- d-n'existe pas

9. Cochez les phrases justes dans le domaine BT (à l'aide de l'annexe 1) :

- a-au-delà de 50 m, aucune habilitation électrique n'est nécessaire
- b-la zone de voisinage simple est comprise entre 0,3 m et 3 m
- c-la zone de voisinage renforcée est comprise entre 0,6 m et 2 m
- d-la zone 4 commence à partir de 0,3 m et va jusqu'aux pièces nues sous tension

10. Cochez les phrases justes dans le domaine HTA (à l'aide de l'annexe 2) :

- a-la zone de voisinage simple est comprise entre 2 m et limite du local
- b-la zone de voisinage renforcé est comprise entre 2 m et 4 m
- c-la DMA est comprise entre 0 et 0,3 m
- d-la zone 0 est égale à la zone 1

LES LIMITES DES OPERATIONS D'INDICE 0

11. Dans la zone d'investigation, il est possible de réaliser tout type d'opérations d'ordre électrique et d'ordre non électrique :

- a-vrai
- b-faux

12. Dans la zone de voisinage simple en BT, le personnel exécutant des opérations d'ordre non électrique doit (cochez ce qui lui donne le droit d'entrer dans la zone) :

- a-posséder une habilitation symbole B0
- b-posséder une habilitation symbole H0
- c-avoir reçu une instruction de sécurité et être surveillé en permanence par une personne habilitée B0
- d-posséder seulement une autorisation de son chef

13. Dans la zone de voisinage simple en HT, le personnel exécutant des opérations d'ordre non électrique doit (cochez ce qui lui donne le droit d'entrer dans la zone) :

- a-posséder une habilitation symbole B0
- b-posséder une habilitation symbole H0
- c-avoir reçu une instruction de sécurité et être surveillé en permanence par une personne habilitée H0

14. Pour entrer dans la zone de voisinage renforcé en BT, je dois :

- a-posséder une habilitation symbole B0
- b-posséder une habilitation symbole H0
- c-avoir reçu une instruction de sécurité et être surveillé en permanence par une personne habilitée H0
- d-être habilité à effectuer des opérations d'ordre électrique

15. Dans la zone de voisinage renforcé en HT, le personnel exécutant des opérations d'ordre non électrique : (cochez ce qui lui donne le droit d'entrer dans la zone) :

- a-doit posséder une habilitation symbole H0
- b-doit posséder une habilitation symbole H0V
- c-doit être surveillé par un chargé de chantier habilité H0V
- d-peut entrer dans la DMA

Signature du testeur

Signature du candidat

Merci de parapher chaque page.

TEST PRATIQUE

NOTICE D'UTILISATION

Vous allez effectuer un test pratique en vue de déterminer votre aptitude à être habilité H0VH0B0. Vous allez être évalué lors d'au moins une mise en situation au cours de laquelle le testeur va déterminer votre aptitude à :

- reconnaître et repérer un environnement ou un local à risque
- se déplacer et évoluer dans cet environnement

Un non entouré invalide le test pratique et vous devrez le repasser.

INFORMATIONS TEST PRATIQUE

Votre résultat

:

-reconnaît et repère un environnement ou un local à risque

oui - non³

-se déplace et évolue en sécurité dans cet environnement

oui - non⁴

Test pratique

: validé – non validé⁵

Commentaire (obligatoire en cas de non validation)

Signature du testeur

Signature du candidat

3

Entourez la mention juste et rayez la mention inutile

4

Entourez la mention juste et rayez la mention inutile

5

Entourez la mention juste et rayez la mention inutile

Nom du Fichier

san-tes-12-2-0-test_H0B0H0V_-_ (correction)

Auteur

Jérôme Pezzutto

Version

2.0

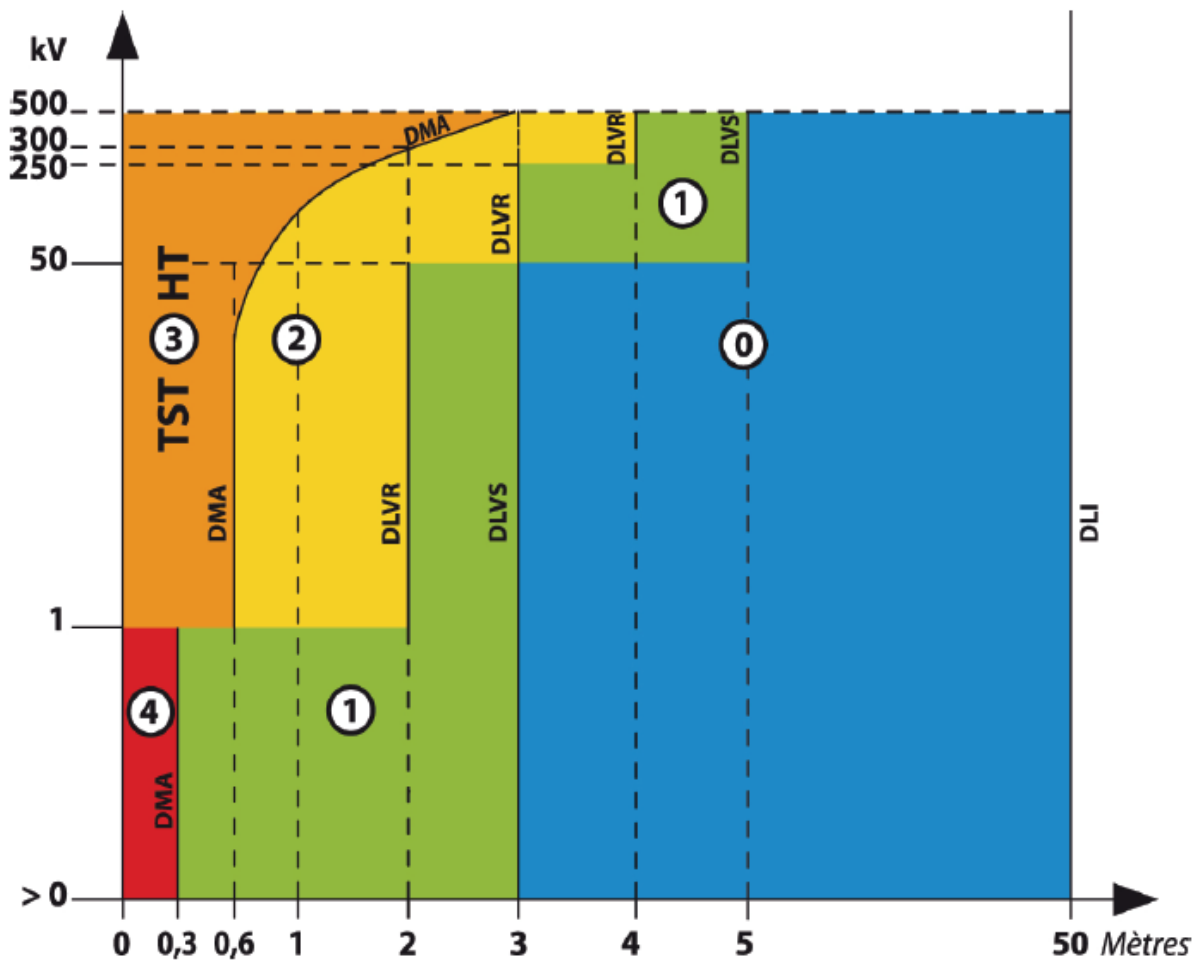
Date de création

02 novembre 2012

Date de modification

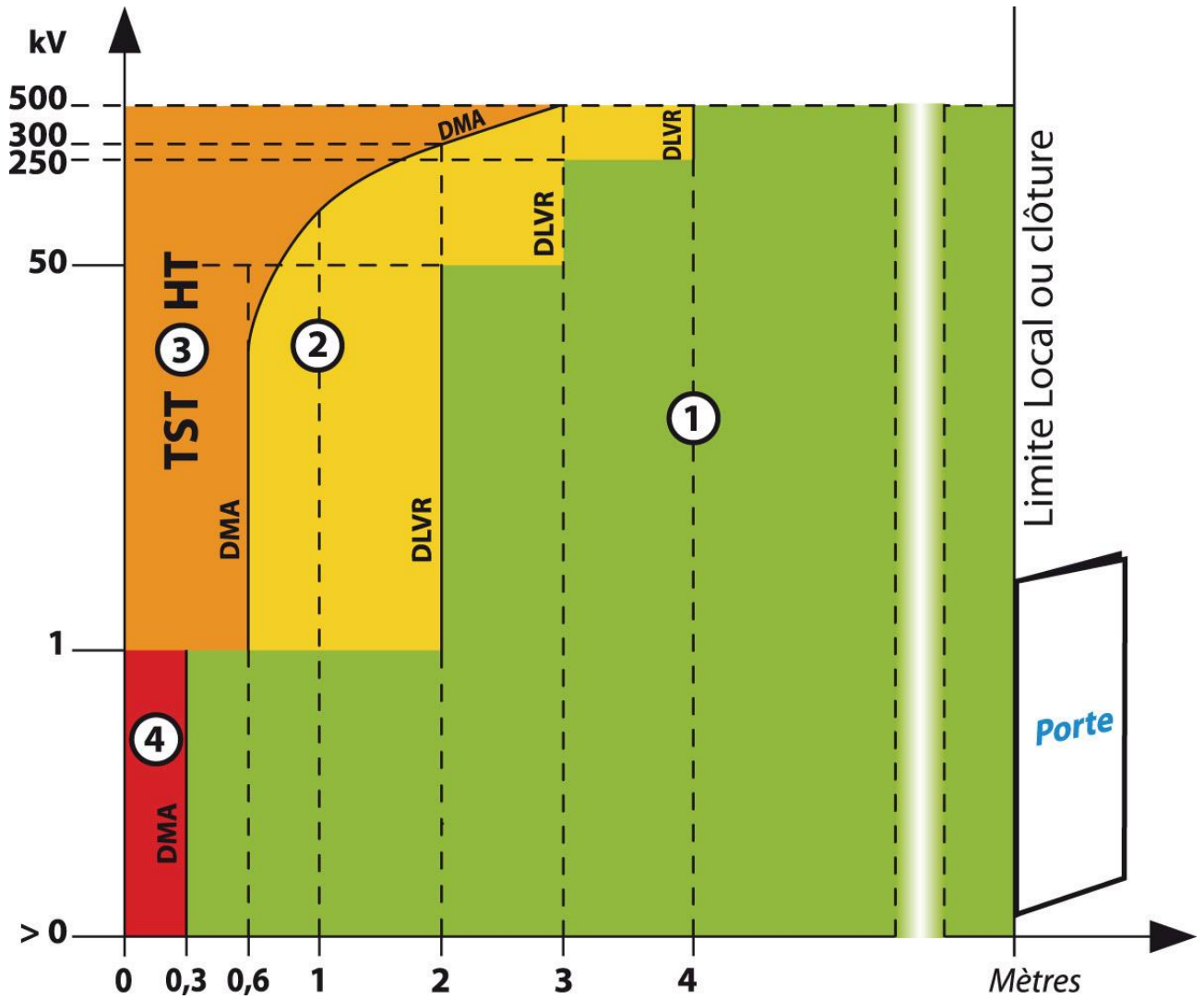
06 mai 2013

ANNEXE 1



Zones en champ libre (courant alternatif)

ANNEXE 2



Zones à l'intérieur d'un local et emplacement d'accès réservé
aux électriciens
(courant alternatif)

(courant alternatif)